

outil 29 Confidentialité

Checklist

- L'information n'est recueillie et communiquée qu'après obtention du consentement éclairé de l'enfant ou de ses parents / tuteurs (y compris les photos et les vidéos).
- Les rapports sur les cas de violations sont conservés en lieu sûr.
- Les rapports sont rendus anonymes et l'identité des victimes n'est communiquée qu'aux personnes qui ont besoin d'avoir cette information.
- Un protocole interne de protection des données est défini pour clarifier qui recueille l'information, comment elle est enregistrée (méthodes standardisées), qui peut y avoir accès et sous quelle forme, comment garantir la sécurité des dossiers (en format papier et électronique) et pour définir un plan d'urgence pour protéger et sauvegarder les dossiers en cas d'urgence.
- Tout le personnel concerné reçoit une formation adaptée pour manier des informations confidentielles.
- Le respect de la confidentialité est mentionné dans les documents internes des organisations (politiques, codes de conduite).

autres outils pertinents



outil 46 – Fiche d'information
'gestion des informations'



outil 47 – Exercice en groupe
'confidentialité & gestion des informations'